

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-15/03-09

L'an deux mille vingt-trois, le Mercredi 15 Mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 10 mars 2023

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (16) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. BONNAVENTURE Magali. DAVID-MESSILLIER Patrick. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. DAUTEL Gilles. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (7) : BELLENGER Elisabeth (procuration à BRAQUET Jean-Pierre). MONTAGARD Monique (procuration à BONNAVENTURE Richard). ENDERLIN François (procuration à AGNELLI Eva). JAUME François (procuration à MICHELIER Valérie). LANTENOIS Geoffrey (procuration à MICHELIER Pierre). BRUN Jean-Pierre (procuration à DAUTEL Gilles). MEYNARD Delphine (procuration à MORARD Christian).

Assistait également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT
DE LA POSTE EN ACCUEIL MIXTE MAIRIE - POSTE
ATTRIBUTION DU MARCHE

M. Pierre Michelier, rapporteur, expose à l'assemblée :

La commune a lancé une consultation en procédure adaptée dans le but d'attribuer la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la poste en accueil mixte mairie - poste.

Les éléments de mission confiés au maître d'œuvre comprennent :

- **Etudes d'avant-projet (AVP)** : définissant les orientations choisies par le Maître d'œuvre qui comprendra un planning précis jusqu'à la réception et une validation de l'enveloppe budgétaire. Etape de validation de cet avant-projet par la maîtrise d'ouvrage.

- Etudes de projet (PRO): Pré Préparation du projet définitif, avec estimation financière définitive en intégrant au moins une réunion de validation intermédiaire avec la maîtrise d'ouvrage.
- Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT): découpage en lots, préparation complète des DCE travaux (CCAP, CCTP, Lots, AE, plans...), y compris quantitatifs - métrés. Transmission sous format papier et numérique à la maîtrise d'ouvrage.
Analyse comparative et validation des offres et émission d'un avis motivé avec classement des propositions au Maître d'ouvrage.
Préparation/participation aux négociations avec des entreprises
- Direction de l'exécution des travaux (DET): Suivi des réunions de chantier. Validation des situations intermédiaires des entreprises tout au long du chantier, établissement des certificats de paiement.
- Assistance aux opérations de réception (AOR) et pendant la période de garantie de parfait achèvement. Remise du dossier des ouvrages exécutés.
- Missions complémentaires :
 - o Diagnostics (DIAG)
 - o Visas (VISA) des études d'exécution partiellement ou totalement réalisées par la ou les entreprises titulaires, plans et synthèse,
 - o OPC : Cette mission sera réalisée par un tiers ou demandera un compte-rendu indépendant des comptes rendus de chantier.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux de réhabilitation est de 375 000 € HT.

Les critères de sélection étaient les suivants :

- Prix : 40%
- Valeur technique de l'offre : 60%

L'offre a été publiée le 19 décembre 2022 sur la plateforme e-marchespublics.com et dans les annonces légales du Dauphiné Libéré le 21 décembre 2022.

La date limite de dépôt des offres était fixée au 20 janvier 2023 à 12h00.

7 candidats ont déposé leur offre dans les délais requis :

- LOUP DARIO – OBRADOR – VOSTRAVAUXFACILES – ARCHYTECTA – SAS
SUPERSTRUCTURE – AR_TEK – MERVEILLE

Suite au rapport d'analyse des offres établi par le Service Constructions Publiques de la Cove dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré**

DECIDE

- de retenir l'entreprise LOUP DARIO pour un montant de marché de 45 725 € HT ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise LOUP DARIO et toutes pièces utiles au marché ;
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOIX
18 Voix Pour (Liste Caromb d'abord) et 5 Voix Contre (Liste Caromb l'esprit village)**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 17 Mars 2023

Le Secrétaire de Séance


Magali AUGIER

Le Maire,




Valérie MICHELIER